

TAXES ET TARIFS MUNICIPAUX

Taxes foncières générales – 2017

Catégories d'immeubles	Taux correspondant
Résidentiel	0,97 \$ / 100 \$ d'évaluation
Immeuble de 6 logements et plus	1,00 \$ / 100 \$ d'évaluation
Immeuble non-résidentiel	1,40 \$ / 100 \$ d'évaluation

Tarifs pour aqueduc et égout – 2017

	Aqueduc	Égout
Pour tout logement où l'on tient feu et lieu	140	100
Maison de pension et gîtes touristiques	285	180
Hôtel – Motel	1 285	780
Restaurant – Bar	713	450
Garage – Station service	285	180
Épicerie – Dépanneur	285	180
Salon de beauté	285	180
Cantine saisonnière	285	180
Industrie	1 140	
Camping	475	
Lave-autos	380	240
Commerces hors territoire	380	240
Autres commerces non spécifiquement mentionnés dans le présent règlement	285	180

Tarif pour l'enlèvement et destruction des ordures – 2017

	Tarif
Résidentiel par logement	180
Maison de pension et gîtes touristiques	270
Hôtel – Motel	675
Restaurant – Bar	1 080
Garage, station service, dépanneur, salon de coiffure	270
Cantine saisonnière	180
Marché Provigo (tarif fixe)	8 000
Tarif industrie	1 080
Terrain de camping	540
Chalets saisonniers	90
Lave-autos	360
Autres commerces non spécifiquement mentionnés dans le présent règlement	270

Le compte de taxes annuelles 2017 est payable en quatre versements aux dates d'échéance suivantes : (compte de taxes de plus de 300 \$)

- 1^{er} versement** : 29 mars 2017
- 2^e versement** : 29 mai 2017
- 3^e versement** : 28 juillet 2017
- 4^e versement** : 28 septembre 2017